



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 29 mars 2010, à 19h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Christian Bélisle (maire de La Macaza), Normand Girouard, Normand Gravel, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de M. Denis Lacasse, maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, est absente.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Le maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été transmis aux membres du Conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais.

013/29-03-10-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro A-17 autorisant l'achat de véhicules pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
3. Règlement numéro A-17 : Date de la tenue du registre
4. Achat d'équipements : Intervention de sauvetage en espaces clos et sauvetage rapide en incendie et appropriation de surplus accumulé
5. Acquisition d'une génératrice et appropriation de surplus accumulé
6. Frais de téléphone
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

014/29-03-10-A

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-17 AUTORISANT L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro A-17, sa portée, son coût, son mode de financement et le mode de paiement et de remboursement.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro A-17 autorisant l'achat de véhicules pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro A-17 autorisant l'achat de véhicules pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro A-17 autorisant l'achat de véhicules pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.

RÈGLEMENT NUMÉRO A-17 : DATE DE LA TENUE DU REGISTRE

Conformément à l'article 535 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière fixe la date et le lieu de la tenue du registre relatif au règlement numéro A-17 au jeudi 15 avril 2010 de 9h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, et en informe les personnes présentes.

015/29-03-10-A

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS : INTERVENTION DE SAUVETAGE EN ESPACES CLOS ET SAUVETAGE RAPIDE EN INCENDIE ET APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉ

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'équipements destinés à l'intervention de sauvetage en espace clos et sauvetage rapide en incendie chez « Aréo-Feu » au montant total de 7 696,30 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

ADOPTÉE

016/29-03-10-A

ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE ET APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉ

CONSIDÉRANT que le système de communication entre la centrale d'urgence 911 Cauca et les véhicules d'incendie passent par un ordinateur situé à l'Hôtel de Ville et que celui-ci doit constamment être alimenté en électricité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2010

CONSIDÉRANT que le système téléphonique IP situé à l'Hôtel de Ville doit être alimenté en électricité pour fonctionner lors de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que lors de situation d'urgence en période hivernale nous devons prévoir le chauffage et l'éclairage de la partie rez-de-chaussée pour les employés attirés aux appels d'urgence;

CONSIDÉRANT que la majeure partie des installations électriques à l'intérieur de l'Hôtel de Ville pour pourvoir aux besoins précités est déjà faite;

CONSIDÉRANT qu'une génératrice de 24kw serait suffisante pour pourvoir aux besoins précités;

CONSIDÉRANT que des prix pour la fourniture de la génératrice précitée ont été obtenus de deux fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une génératrice pour l'Agglomération de Rivière-Rouge chez « Cummins Est du Canada SEC » au montant de 15 233,41 \$ plus les taxes et l'installation.

Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

ADOPTÉE

017/29-03-10-A

FRAIS DE TÉLÉPHONE

CONSIDÉRANT que le directeur adjoint du Service de sécurité incendie reçoit beaucoup d'appels professionnels sur son téléphone portable personnel;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux pour la Ville (Agglomération) de lui rembourser une partie de ses dépenses que de lui fournir un téléphone payé par la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'une carte d'appel annuelle de 100,00 \$ plus les taxes au directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

018/29-03-10-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h05.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2010

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

M. Denis Lacasse, maire suppléant, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LE MAIRE SUPPLÉANT

LA GREFFIÈRE

Denis Lacasse

Claire Coulombe